



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 août 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi trente-et-un août à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de FLOURENS, légalement convoqué par M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Maire, s'est réuni dans la Salle du Conseil.

**Date de convocation** : 03/08/2023

**Étaient présents (16)** : M. FOUCHOU-LAPEYRADE, Mme ANDRÉ, M. ARRUÉ, Mme BACOU, Mme CAMUS, M. CORTES, Mme DICIANNI, Mme FAURÉ, Mme JEULIN-CARREY, M. JORDAN, Mme MIERE, Mme MOËNNARD, M. NAVARRO, M. PARIS, M. ROUZAUD, M. TOUCHEBEUF.

**Ont donné procuration (1)** : Mme NOËL à M. CORTES.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 1

Nombre de votes : 17

**Le quorum est atteint**

### ORDRE DU JOUR

---

Décisions du Maire.

1. Lecture et approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2023,

✓ **ADMINISTRATION GENERALE**

2. Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2024,
3. Communication du rapport d'activité 2022 du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG),
4. Adoption des nouveaux statuts SPL Rin-Zefil,

✓ **ENFANCE JEUNESSE**

5. Vote du tarif de la cantine scolaire pour l'année 2023/2024,
6. Vote des tarifs du : Centre Animation Jeunesse (CAJ), Accueil de Loisir Associé à l'Ecole (ALAE) et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),

✓ **FINANCES**

7. Sorties d'inventaire du patrimoine communal,

✓ **RESSOURCES HUMAINES**

8. Délibération fixant les modalités d'exercice du travail à temps partiel.

Questions diverses.

La séance est ouverte à 20h30, M. Didier CORTES est nommé secrétaire de séance.

## DÉCISIONS DU MAIRE

N°	Objet	Observations
2023-16	Marché de travaux salle archives Attribution lot 1 (démolition)	Giraud Energie & Lagreze Bâtiment Montant = 6 139,77 € HT
2023-17	Marché de travaux salle archives Attribution lot 2 ( doublages - cloisons - faux-plafonds) et 7 (menuiseries intérieures)	Ideal Peinture & Lagreze Bâtiment Lot 2 = 5 932,75 € HT Lot 7 = 16 423,18 € HT
2023-18	Demande de subvention CD31 Pose et fourniture portail école maternelle	Subvention sollicitée (35%) = 1 295 € Coût opération = 3 700€ HT (4 440 € TTC)
2023-19	Provisions pour créances de plus de 2 ans non encore recouvrées	Montant total de 613,48€
2023-20	Nouveau contrat pour l'entretien du bac à graisses	780 € TTC / an / 2 passages
2023-21	Acceptation d'un don AUTO REAL	500 € salon Art'titudes 2023

## DÉLIBÉRATIONS

### 1. Lecture et approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2023

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ou des oublis.

Le Procès-Verbal ne fait pas l'objet d'observations.

*Approuvé à l'unanimité*

### 2. Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2024

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération est présentée chaque année.

Toulouse Métropole est composée de 37 communes dont 35 d'entre elles sollicitent son avis pour fixer le nombre et les dates des dimanches permettant l'ouverture des commerces. Les 2 autres communes (Brax et l'Union) ne souhaitent pas autoriser plus de 5 dimanches d'ouverture et n'ont donc pas besoin de prendre de délibération.

Toulouse Métropole a fixé 7 dates en 2024 en concertation avec le Conseil Départemental du Commerce (CDC) qui s'appuie sur les positions des maires et des organisations patronales et syndicales.

Monsieur Cortes indique que cette question d'ouverture dominicale pourrait être débattue mais que, dans la mesure où elle fait l'objet d'un consensus, il n'y a pas lieu pour lui de s'abstenir.

*Adoptée à l'unanimité*

3. Communication du rapport d'activités 2022 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG)

Comme chaque année, le rapport d'activités du SDEHG est communiqué, pour information, au Conseil municipal.

Monsieur le Maire note que le programme du SDEHG prévoit de réaliser une étude pour changer 279 lanternes boules de type résidentiel et 234 lanternes de type routier.

Madame Moënnard demande si un calendrier a été défini pour ces opérations, Monsieur le Maire répond que c'est actuellement à l'étude.

4. Adoption des nouveaux statuts SPL Rin-Zefil

Monsieur le Maire rappelle que l'adhésion à la Société Publique Locale (SPL) Rin-Zefil créée par Toulouse Métropole, et les statuts de la SPL ont déjà été votés en Conseil municipal mais la délibération a fait l'objet de remarques de la Préfecture lors du contrôle de légalité.

Suite à ces remarques et suite à la demande d'intégration de la commune de Fonbeauzard, deux articles des statuts ont été modifiés :

- Article 13 modifiant le capital social afin de permettre l'intégration de la commune de Fonbeauzard et modifiant la composition du Conseil d'administration qui regroupe 9 sièges répartis ainsi : 6 sièges pour Toulouse Métropole, 1 pour la ville de Toulouse et 2 sièges pour les représentants de l'assemblée spéciale regroupant les 31 autres communes.

- Article 26 sur les modalités particulières de contrôle de la société par un comité d'engagement et de contrôle qui a pour membres permanents un représentant de la Communauté urbaine Toulouse Métropole, un représentant de la ville de Toulouse, un représentant de l'assemblée spéciale, le Président de la SPL ou son représentant, le Directeur général des services de la Communauté urbaine Toulouse Métropole ou son représentant.

Monsieur Touchebeuf demande si le nombre de sièges et le droit de vote sont proportionnels au nombre d'actions.

Monsieur le Maire répond que le nombre de sièges au Conseil d'administration ne correspond pas forcément au capital détenu et Monsieur Cortes ajoute que la SPL fonctionne à la manière d'un syndicat.

Madame Moënnard relève que les statuts prévoient que : « pour les décisions prises en Assemblée générale, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. »

*Adoptés à l'unanimité*

## 5. Vote des tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2023/2024

Monsieur le Maire présente la grille proposée pour l'année 2023-2024. Les prix sont déterminés en fonction du quotient familial :

Quotient Familial	Tarifs proposés pour 2023/2024	Tarifs appliqués en 2022/2023
0 - 599	<b>2,95 €</b>	2.65 €
600 - 999	<b>3,05 €</b>	2.75 €
1000 - 1299	<b>3,15 €</b>	2.85 €
1300 - 1499	<b>3,25 €</b>	2.95 €
1500 - 1699	<b>3,35 €</b>	3.05 €
plus de 1 700	<b>3,45 €</b>	3.15 €

Madame André précise que les coûts facturés à la Commune, dans le cadre du marché, s'élèvent à 3.59 € pour les élèves de l'école élémentaire et à 3.48 € pour les élèves de l'école maternelle (en 2022-2023 les tarifs étaient respectivement de 3.23 € et 3.12 €).

La différence entre les prix facturés à la Commune dans le cadre du marché et les versements des familles est prise en charge par le budget de la Commune.

Madame Jeulin-Carrey demande, suite à la sollicitation de Madame André, quelle décision a été prise pour la répartition de la nouvelle augmentation. Madame André répond qu'elle est supportée à 75 % par les familles et à 25 % par la mairie.

Monsieur le Maire indique qu'il serait intéressant de faire une communication de ces mesures à la population, dans un prochain numéro des « Regards » ou dans un « Flourens Actu ».

Madame André précise que les familles ont déjà été informées et Madame Miere confirme que l'information apparaît sur le Portail Familles.

*Adoptés à l'unanimité*

## 6. Vote des tarifs du Centre Animation jeunesse (CAJ), de l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Monsieur le Maire précise qu'il était prévu que ces tarifs soient augmentés cette année mais il propose finalement de maintenir les précédents tarifs et d'ajouter un coût à l'acte pour l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE), dans la limite de 5 par mois, pour les familles qui utilisent ponctuellement ce service :

QF	Tarif horaire	<u>matin</u> seul	<u>midi</u> seul	<u>soir</u> seul	<u>matin/midi</u>	<u>midi/soir</u>	<u>matin/soir</u>	<u>matin/midi/soir</u>
De 0 à 599	0,30 €	5,40 €	7,56 €	7,56 €	12,96 €	15,12 €	12,96 €	20,52 €
De 600 à 999	0,34 €	6,12 €	8,57 €	8,57 €	14,69 €	17,14 €	14,69 €	23,26 €
De 1000 à 1299	0,37 €	6,66 €	9,32 €	9,32 €	15,98 €	18,65 €	15,98 €	25,31 €
De 1300 à 1499	0,46 €	8,28 €	11,59 €	11,59 €	19,87 €	23,18 €	19,87 €	31,46 €
De 1500 à 1699	0,49 €	8,82 €	12,35 €	12,35 €	21,17 €	24,70 €	21,17 €	33,52 €
Plus de 1700	0,51 €	9,18 €	12,85 €	12,85 €	22,03 €	25,70 €	22,03 €	34,88 €

QF	Tarif horaire	<u>matin</u> seul	<u>midi</u> seul	<u>soir</u> seul	<u>matin/midi</u>	<u>midi/soir</u>	<u>matin/soir</u>	<u>matin/midi/soir</u>
De 0 à 599	0,40 €	7,20 €	10,08 €	10,08 €	17,28 €	20,16 €	17,28 €	27,36 €
De 600 à 999	0,44 €	7,92 €	11,09 €	11,09 €	19,01 €	22,18 €	19,01 €	30,10 €
De 1000 à 1299	0,49 €	8,82 €	12,35 €	12,35 €	21,17 €	24,70 €	21,17 €	33,52 €
De 1300 à 1499	0,60 €	10,80 €	15,12 €	15,12 €	25,92 €	30,24 €	25,92 €	41,04 €
De 1500 à 1699	0,63 €	11,34 €	15,88 €	15,88 €	27,22 €	31,75 €	27,22 €	43,09 €
Plus de 1700	0,67 €	12,06 €	16,88 €	16,88 €	28,94 €	33,77 €	28,94 €	45,83 €

QF	Tarif matin seul	Tarif midi seul	Tarif soir seul
De 0 à 599	<b>0,45 €</b>	<b>0,53 €</b>	<b>0,75 €</b>
De 600 à 999	<b>0,51 €</b>	<b>0,60 €</b>	<b>0,85 €</b>
De 1000 à 1299	<b>0,56 €</b>	<b>0,65 €</b>	<b>0,93 €</b>
De 1300 à 1499	<b>0,69 €</b>	<b>0,81 €</b>	<b>1,15 €</b>
De 1500 à 1699	<b>0,74 €</b>	<b>0,86 €</b>	<b>1,23 €</b>
Plus de 1700	<b>0,77 €</b>	<b>0,89 €</b>	<b>1,28 €</b>

▪ **L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

Quotient Familial	Mercredis période scolaire		Vacances			
	Résidents communs avec réservation	Non-résidents commune et résidents commune sans réservation	Résidents commune avec Réservation		Non-résidents commune et résidents commune sans réservation	
	Demi-journée	Demi-journée	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée
0 à 599	7,72 €	10,09 €	4,95 €	9,90 €	6,38 €	12,76 €
600 à 999	8,51 €	11,08 €	5,44 €	10,89 €	7,04 €	14,08 €
1000 à 1299	9,50 €	12,27 €	5,99 €	11,99 €	7,75 €	15,51 €
De 1300 à 1499	11,68 €	15,24 €	7,37 €	14,74 €	9,57 €	19,14 €
De 1500 à 1699	11,99 €	15,55 €	7,68 €	15,36 €	9,88 €	19,76 €
Plus de 1700	12,30 €	15,86 €	7,99 €	15,98 €	10,19 €	20,38 €

- **Le Centre Accueil Jeunesse (CAJ)**

- **Tarifs d'adhésion :**

1 <sup>ère</sup> tranche de QF de 0 à 900 :	13.00 €
2 <sup>ème</sup> tranche de QF de 901 à 1 399 :	20.00 €
3 <sup>ème</sup> tranche de QF au-delà de 1 400 :	26.00 €.

Pour l'ALSH et le CAJ, en fonction des sorties et activités proposées, et suivant les devis, les tarifs des sorties et activités resteront inchangés : 9 €, 11 €, 15 € ou 20 € et 7 € pour les repas ou 9 € pour les repas à thèmes.

*Adoptés à l'unanimité*

#### 7. Sorties d'Inventaire du patrimoine communal

Monsieur le Maire explique que cet inventaire représente le patrimoine de la Commune et qu'une mise à jour était nécessaire car certains éléments n'existent plus. Par exemple, la "nouvelle école" datant de 1960 (en première ligne de la liste), les WC publics datant de 1982 ou encore les drapeaux tricolores achetés en 1977. De plus, certains éléments ne relèvent plus de la compétence de la Commune comme le curage des fossés.

Madame Jeulin-Carrey relève qu'il s'agit d'une mise à jour comptable.

Madame Fauré et Monsieur Cortes constatent que certains éléments ne devraient pas figurer sur la liste car la Commune n'a plus la compétence (pool routier qui correspond à une organisation financière avec l'ancien syndicat pour des travaux de voirie qui a été dissous avec le passage à la Métropole).

Monsieur Cortes pose la question sur la suppression de la lame de chasse-neige (2012). Étant répondu que cette lame de chasse-neige est toujours physiquement présente dans l'inventaire, cet élément sera retiré de la liste.

Madame Moënnard demande quelle est l'incidence si un matériel est supprimé par erreur de l'inventaire bien que présent physiquement. Monsieur Cortes répond que cela revient à utiliser du matériel qui n'appartient pas à la Commune. Monsieur le Maire ajoute que cela pourrait poser des problèmes au niveau des assurances.

La liste présentée, avec suppression de la ligne relative à la lame du chasse-neige achetée le 31/12/2012, est validée.

*Adoptées à l'unanimité*

#### 8. Délibération fixant les modalités d'exercice du travail à temps partiel

Monsieur le Maire informe que, dans l'attente de la réception de l'avis du Comité Social Territorial (CST), ce point est retiré de l'ordre du jour.

## QUESTIONS DIVERSES

---

Monsieur le Maire aborde la question du projet Super U : les formalités relatives à l'accessibilité et à l'eau ont été accomplies et le service instructeur devrait délivrer le permis de construire d'ici le 13 septembre, le chantier pourrait ainsi débiter à l'issue du délai de recours de 3 mois.

Madame Moënnard indique qu'elle est souvent sollicitée par les habitants sur ce sujet et propose de faire une "brève" lorsque le permis sera public.

Madame Fauré informe que, dans le cadre du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), elle a appris que Recapé arrête le portage des repas à domicile et demande si la Commune a reçu une information au sujet de la fourniture des repas de cantine. Monsieur Cortes répond que cette prestation est assurée dans le cadre d'un marché et qu'elle va continuer à être assurée, aucune information contraire n'a été communiquée par Recapé.

Madame Fauré fait un appel à volontaires pour l'organisation du barbecue le jour du forum des associations. Monsieur le Maire se propose.

Madame Moënnard précise que la Commission communication sera présente au stand Mairie aux côtés du CCAS et rappelle qu'il y aura le concours de pétanque.

Madame André informe le Conseil sur la mise en place de la collecte des biodéchets dans le cadre du groupement de commandes piloté par Toulouse Métropole. La formation des agents sur le tri avait été retardée en raison des travaux mais elle a eu lieu au début de la semaine et les premières expérimentations ont eu lieu cette semaine avec le centre de loisirs. Un site de suivi des tonnages est mis à disposition de la Commune et des actions seront menées pour travailler à la réduction des déchets.

Madame André indique que la date pour le cinéma de plein air, organisé par le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est fixée au samedi soir 7 octobre au bord du lac et, en cas de mauvais temps, la séance aura lieu à la salle des fêtes. Le CMJ a opté pour la projection d'un dessin animé mais le choix n'est pas encore arrêté. Elle précise en outre que le CMJ sera présent samedi 2 septembre au forum des associations.

Madame Fauré explique qu'elle a eu un retour du Comité des fêtes qui a relevé une erreur sur le guide des associations où il est indiqué que la grande fête locale est organisée par la municipalité au lieu du Comité. Il s'agit d'une erreur et Monsieur Paris explique que, pour les prochaines éditions, les associations seront davantage associées à la préparation et à la relecture.

Monsieur le Maire informe que les panneaux du parcours patrimoine, réalisés dans le cadre du budget participatif, seront bientôt installés et que l'association Florus prévoit un circuit inaugural le dimanche 17 septembre au matin à l'occasion des journées du Patrimoine.

Madame Miere demande si l'inauguration du stade de foot Michel Vergnot aura bien lieu le samedi 18 novembre à 18 heures. Monsieur Navarro propose d'organiser un match de foot à cette occasion.

Monsieur le Maire précise que l'inauguration de l'école maternelle aura lieu le 29 septembre à 18 heures.

Monsieur Arrué indique que les horaires d'ouverture de la bibliothèque vont passer de 7 heures à 14 heures par semaine et demande à Monsieur Paris s'il est possible d'installer un poste informatique supplémentaire pour faciliter l'organisation des bénévoles et de l'agent communal. Monsieur Arrué

confirme à Monsieur Paris qu'un des postes fixes actuellement inutilisé pourrait parfaitement convenir.

Monsieur le Maire enchaîne avec la coupe du monde de rugby. Seul, le comité des fêtes a répondu qu'à l'occasion de la coupe du monde, il diffuserait des matchs. Au niveau du Centre Animation Jeunesse (CAJ), en principe des actions seront menées. Toulouse Métropole va donner à la Commune 25 places qui seront redistribuées.

Madame Camus demande s'il y a eu un retour à la candidature pour la réalisation d'un sentier botanique. Monsieur le Maire répond qu'il n'a rien reçu pour l'instant.

Madame Camus informe le Conseil que le projet de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est maintenant achevé et qu'il reste à préparer une synthèse à destination du public. Une soirée de restitution aura lieu le vendredi 22 septembre avec des animations et un pot.

La séance est levée à 21h25

Le Secrétaire de séance,

Didier CORTES

Le Maire,

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE